

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 avril 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
**Mesures illégales prises par les autorités
israéliennes à Jérusalem-Est occupée
ainsi que dans le reste du Territoire
palestinien occupé**

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

**Lettres identiques datées du 3 avril 2018, adressées au Secrétaire
général, au Président de l'Assemblée générale et au Président
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État
de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je souhaite, par la présente, demander de nouveau à la communauté internationale de tout mettre en œuvre pour protéger immédiatement la population civile palestinienne dans tout l'État de Palestine occupé, surtout dans la bande de Gaza assiégée, contre les agressions et attaques militaires répétées d'Israël, Puissance occupante. Vendredi dernier, 30 mars 2018, Israël s'en est pris à des manifestants palestiniens pacifiques ; ces crimes rappellent de manière tragique qu'il faut engager d'urgence une action internationale visant à assurer cette protection.

Il est évident que, n'ayant pas eu de comptes à rendre dans le passé, Israël en a nourri la conviction d'être au-dessus des lois et de ne pas risquer de subir les conséquences des crimes qu'il commet contre le peuple palestinien pris en otage sous son occupation. En raison de cette impunité, la Puissance occupante a encore tué 18 Palestiniens et blessé plus de 1 500 autres, dont plus de 750 par des tirs à balles réelles et 148 par des balles d'acier recouvertes de caoutchouc.

Les Palestiniens qui ont été tués ou blessés exerçaient leur droit de manifester pacifiquement en prenant part à la première journée d'une campagne pacifique de six semaines appelée « Marche du grand retour ». Avant, pendant et après les manifestations, les organisateurs de la campagne ont clairement signifié le caractère pacifique des manifestations, qui avaient pour objectif de sensibiliser la communauté internationale au blocus illégal, inhumain et immoral imposé par Israël depuis 10 ans à la bande de Gaza et de soutenir le droit légitime au retour des réfugiés palestiniens. Or, la Puissance occupante a une fois de plus adopté une politique consistant à tirer pour tuer, et ce, avec préméditation.

Des vidéos et des photos publiées en ligne montrent des tireurs d'élite israéliens tirant à volonté sur des Palestiniens. Sur une vidéo, on voit ainsi Abdel Fattah Abd al-Nabi, 19 ans, être abattu d'une balle dans le dos par les tirs israéliens alors qu'il



s'éloigne en courant, ne portant qu'un pneu. Sur une deuxième vidéo, on voit une femme brandissant un drapeau palestinien, touchée à la jambe par une balle. Sur une troisième, on voit un homme qui reçoit une balle dans une jambe alors qu'il se relève après la prière de l'après-midi. Ce ne sont là que trois exemples tragiques parmi d'autres de civils tués ou blessés de sang-froid vendredi dernier. Gideon Levy, chroniqueur israélien pour le journal *Haaretz*, écrit ce qui suit : « À la tombée de la nuit, on dénombrait au moins 15 cadavres, tous tués par des balles réelles, et plus de 750 blessés. Des chars et des tireurs d'élite contre des civils non armés, cela s'appelle un massacre. Il n'y a pas d'autre mot. »

Dans une déclaration faite à la presse le vendredi 30 mars 2018, l'organisation israélienne de défense des droits de l'homme Betsalem a déclaré que tirer sur des manifestants non armés était illégal et donc que l'ordre de ce faire était manifestement illégal. L'organisation a ajouté que les soldats armés et manifestants non armés n'étaient pas en guerre et que c'était le fait d'appliquer des règles illégales d'ouverture du feu qui était à l'origine du nombre de morts et de blessés enregistré vendredi dans la bande de Gaza. D'autres grandes organisations internationales de défense des droits de l'homme, comme Amnesty International et Human Rights Watch, ont également dénoncé la conduite des forces d'occupation israéliennes. De leur côté, les responsables israéliens se sont exprimés dans les médias et les médias sociaux, saluant bassement le meurtre de Palestiniens par les forces d'occupation. Le Premier Ministre israélien a publié une déclaration dans laquelle il remercie les forces d'occupation d'avoir gardé les frontières du pays et permis aux citoyens israéliens de célébrer la Pâque juive paisiblement, faisant preuve, une nouvelle fois, d'un mépris flagrant pour les vies palestiniennes et le droit international. Le Ministère israélien des affaires étrangères a continué d'inciter à la haine contre le peuple palestinien en publiant une déclaration dans laquelle il affirme que la clôture entre Israël et la bande de Gaza sépare un état souverain d'une organisation terroriste. Hier, le Gouvernement israélien et des responsables de partis ont surenché, le porte-parole du Likoud affirmant que les milliers de Palestiniens qui manifestaient à Gaza étaient des « cibles légitimes ».

Au même moment, en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, la Puissance occupante poursuit son agression contre la population civile. Hier, des manifestations pacifiques et non violentes ont été organisées pour protester contre le massacre par Israël de Palestiniens à Gaza. Comme à leur habitude, les forces d'occupation israéliennes ont réagi par la violence aux actions non violentes menées par les Palestiniens et tiré des grenades étourdissantes, des bombes lacrymogènes et des balles d'acier recouvertes de caoutchouc, voire des balles réelles, contre des manifestants civils, faisant des dizaines de blessés. Les forces d'occupation ont ainsi blessé plus de 98 Palestiniens après avoir attaqué des manifestants devant l'Université Al-Qods à Abou Dis, à Jérusalem-Est occupée. Deux des blessés palestiniens ont reçu une balle dans la tête et un autre en a reçu une dans la poitrine. La Société du Croissant-Rouge palestinien a fait savoir que 87 Palestiniens avaient dû recevoir des soins après avoir inhalé du gaz lacrymogène et cinq pour des brûlures provoquées par des bombes à gaz et des grenades assourdissantes israéliennes. Un certain nombre d'entre eux ont dû être transférés dans des hôpitaux pour y recevoir des soins complémentaires. De plus, aujourd'hui, lundi 2 avril 2018, la « police » israélienne a enlevé et détenu six mineurs palestiniens à la suite de raids effectués à leur domicile, à Jérusalem-Est occupée.

Toujours à Jérusalem-Est occupée, des centaines de colons israéliens illégaux protégés par la « police » israélienne et les forces d'occupation ont pris d'assaut les cours de l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa pour célébrer le troisième jour de la Pâque juive, en effectuant des visites provocatrices dans les cours de la mosquée. Les membres du soi-disant mouvement de l'esplanade du Temple ont appelé

publiquement leurs partisans à participer à des occupations massives du site sacré. Nous demandons de nouveau que cessent toutes les provocations ou incitations sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa et que soit respecté le caractère sacré de ce lieu saint. Israël, Puissance occupante, doit respecter le statu quo historique sur ce lieu sacré et mettre un terme à toutes les actions de nature à envenimer la situation, qui risquent d'attiser davantage des sensibilités religieuses exacerbées et d'être lourdes de conséquences.

Cette situation immorale et tout à fait inadmissible ne peut plus durer. La communauté internationale ne peut plus rester les bras croisés pendant que la Puissance occupante se livre à de graves violations du droit international, y compris du droit humanitaire, en particulier de la quatrième Convention de Genève et du droit des droits de l'homme, qui constituent des crimes de guerre et soumettent le peuple palestinien sans défense à des traumatismes, à la terreur, à la mort et à la destruction. Israël doit répondre de ses crimes. C'est pourquoi nous appuyons pleinement l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, repris par de nombreux États et organisations du monde entier, pour que soit effectuée une enquête indépendante et transparente sur le massacre par Israël de civils palestiniens prenant part à des manifestations pacifiques. Nous insistons par ailleurs sur l'obligation qui est faite, en droit international, d'assurer la protection des civils, car c'est une obligation qu'Israël, Puissance occupante, a non seulement abdiquée, mais qu'il viole de manière intentionnelle, flagrante et systématique tout en poursuivant ses attaques militaires et son usage de la force contre des civils en Palestine occupée, en particulier dans la bande de Gaza, affichant un profond mépris pour la vie humaine. Il est inacceptable de garder le silence devant de si graves violations du droit international, ce qui ne ferait que conforter l'impunité d'Israël et entraîner de nouvelles pertes en vies humaines innocentes, comme le monde a pu le constater vendredi dernier.

La présente lettre fait suite aux 628 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 30 mars 2018 ([A/ES-10/773-S/2018/180](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyad **Mansour**